

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

31 JANVIER 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	34
PRESENTS :	21
ABSENTS REPRESENTES :	12
VOTANTS :	33
ABSENTS :	1

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Sébastien MAUMONT

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Johan CENAC, Mme Annabel BARREIRA, M. HAMMOUDI Mourad, Mme Safia DAVID, M. Sébastien MAUMONT, M. Michel COLAS M. Jean-Paul STERZATI, Mme Valentine MASSOLIN, M. Nathaniel GUEDZE, M. Thierry BABEC, Mme Marie PASCUAL DÉOM

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Florence BRET-MEHINTO qui a donné pouvoir à Nicole LAFFORGUE, M. Pascal BAILLY qui a donné pouvoir à Mohamed BOUSSIR, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Guillaume CLIN, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à Michel BOUGLOUAN, Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Michèle HURTADO, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à Corinne LEGROS WATERSCHOOT, M. Jeremy NARBONNE qui a donné pouvoir à Safia DAVID, M. Mathieu LOUIS qui a donné pouvoir à Jean-Paul STERZATI, Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Sébastien MAUMONT, Mme Isabelle SYORD qui a donné pouvoir à Nathaniel GUEDZE, M. Foster ABU qui a donné pouvoir à Cyrille PARIGOT

Absents :

Mme Samia TABAÏ

002/ OBJET : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (R.O.B.) POUR 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

VU le règlement intérieur du Conseil municipal en vigueur ce jour, adopté par délibération n°01 du 12 décembre 2022, notamment l'article 22.

CONSIDÉRANT que le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (R.O.B.), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, et que ce R.O.B. comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, en précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

CONSIDÉRANT que ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, et qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

CONSIDÉRANT que le vote du budget communal de l'exercice 2025 est prévu le 7 avril 2025,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Michel BOUGLOUAN, Maire-adjoint délégué au personnel, aux finances et au logement,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,**

PREND ACTE du débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires (R.O.B.) pour l'exercice 2025 ;

PRÉCISE que dans les 15 jours de la présente séance, ce rapport sur les orientations budgétaires (R.O.B.) est transmis au Préfet de Seine-et-Marne et au Président de la Communauté d'agglomération de Paris – Vallée de la Marne (C.A.P.V.M.), publié et mis à la disposition du public, qui en est avisé, à l'Hôtel de Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le
publié ou notifié le
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Le Maire,



Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le 12 février 2025

Le Maire,



Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.